

Fiche de données de sécurité

page: 1/17

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 13.01.2012

Version: 2.0

Produit: **IMTREX (TM)**

(ID Nr. 30509898/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 13.01.2012

1. Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise.

Identificateur de produit

IMTREX (TM)**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées significatives: produit phytosanitaire, fongicide

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécuritéSociété:BASF Agro SAS
21, chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY cedex
FRANCETéléphone: +33 1 4964-5732
adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com**Numéro d'appel d'urgence**Tél.: 01 40 05 48 48 Centre Anti-Poisons de Paris
Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)
International emergency number (Numéro d'urgence international):
Téléphone: +49 180 2273-112

2. Identification des dangers

Éléments d'étiquetageGlobally Harmonized System, EU (GHS) / Système Général Harmonisé, UE (SGH)

Pictogramme:



Mention d'avertissement:
Attention

Mention de Danger:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H332 Nocif par inhalation.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280 Porter des gants et vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
 P261c Eviter de respirer le brouillard.
 P264 Après manipulation, se laver soigneusement avec de l'eau et du savon.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P201 Veiller à obtenir des instructions spéciales avant utilisation.

Conseils de prudence (Intervention):

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
 P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 P391 Recueillir le produit répandu.

Conseils de Prudence (Stockage):

P405 Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Classement/étiquette en vigueur en France.

Pictogramme:



Mention d'avertissement:
Attention

Mention de Danger:

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 13.01.2012

Version: 2.0

Produit: **IMTREX (TM)**

(ID Nr. 30509898/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 13.01.2012

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de Prudence (Prévention):

P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P261c	Eviter de respirer le brouillard.
P280	Porter des gants et vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence (Intervention):

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Conseils de Prudence (Stockage):

P405	Garder sous clef.
------	-------------------

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: FLUXAPYROXAD, alcool benzylique

Conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Directives UE

Symbole(s) de danger

Xn Nocif.



N Dangereux pour l'environnement.



Phrase(s)-R

R20	Nocif par inhalation.
R40	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Le(s) conseil(s) de prudence

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 13.01.2012

Version: 2.0

Produit: **IMTREX (TM)**

(ID Nr. 30509898/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 13.01.2012

S2	Conserver hors de portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S29	Ne pas jeter les résidus à l'égout.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

| Classement/étiquette en vigueur en France.

Le(s) conseil(s) de prudence

SP 1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]
SPe 3.5	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

| Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: FLUXAPYROXAD, alcool benzylique

| Le produit contient: 2-Ethylhexyl-S-lactate
Peut déclencher des réactions allergiques.

Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (Inhalation - Vapeur)
Eye Dam./Irrit. 2
Carc. 2
Aquatic Chronic 2

Conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Carc. Cat. 3

Dangers possibles:
Nocif par inhalation.
Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, se référer au texte intégral dans la section 16.

Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir section 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si cela est pertinent, des informations sont données dans cette section sur d'autres dangers qui ne donnent pas lieu à classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

3. Composition / Information sur les composants**Mélanges**Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, fongicide, Concentré émulsifiable

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

| Fluxapyroxad

Teneur (W/W): 6 %	Carc. 2
Numéro CAS: 907204-31-3	Aquatic Acute 1
Numéro d'enregistrement REACH: 04-2119400076-54	Aquatic Chronic 1
	H400, H410, H351

| 2-Ethylhexyl-S-lactate

Teneur (W/W): < 40 %	Skin Corr./Irrit. 2
Numéro CAS: 186817-80-1	Eye Dam./Irrit. 2
Numéro-CE: 228-503-2	Skin Sens. 1
	H319, H315, H317

| alcool benzylique

Teneur (W/W): < 30 %	Acute Tox. 4 (par voie orale)
Numéro CAS: 100-51-6	Acute Tox. 4 (Inhalation - brouillard)
Numéro-CE: 202-859-9	H332, H302
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119492630-38	
Numéro INDEX: 603-057-00-5	

| alkoxylat d'alcools gras (polymère, matières premières listées dans l'EINECS)

Teneur (W/W): < 25 %	Eye Dam./Irrit. 2
	H319

| Calcium bis(tetrapropylenebenzenesulphonate)

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 13.01.2012

Version: 2.0

Produit: **IMTREX (TM)**

(ID Nr. 30509898/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 13.01.2012

Teneur (W/W): < 10 %
 Numéro CAS: 11117-11-6

Acute Tox. 4 (par voie cutanée)
 Skin Corr./Irrit. 2
 Eye Dam./Irrit. 1
 Aquatic Chronic 3
 H318, H315, H312, H412

Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[tris(1-phényléthyl)phényl]-.omega.-hydroxy-

Teneur (W/W): < 10 %
 Numéro CAS: 99734-09-5

Aquatic Chronic 3
 Aquatic Acute 3
 H402, H412

| solvant naphta aromatique lourd (pétrole); Kérosène - non spécifié

Teneur (W/W): < 4 %
 Numéro CAS: 64742-94-5
 Numéro-CE: 265-198-5
 Numéro INDEX: 649-424-00-3

Asp. Tox. 1
 Aquatic Chronic 2
 H411, H304

| naphtalène

Teneur (W/W): < 0,05 %
 Numéro CAS: 91-20-3
 Numéro-CE: 202-049-5
 Numéro INDEX: 601-052-00-2

Acute Tox. 4 (par voie orale)
 Carc. 2
 Aquatic Acute 1
 Aquatic Chronic 1
 Facteur M - aiguë: 1
 Facteur M - chronique: 1
 H302, H400, H410, H351

| adipate de diméthyle

Teneur (W/W): < 20 %
 Numéro CAS: 627-93-0
 Numéro-CE: 211-020-6

| diméthylsulfoxyde

Teneur (W/W): < 15 %
 Numéro CAS: 67-68-5
 Numéro-CE: 200-664-3
 Numéro d'enregistrement REACH:
 01-2119431362-50

Composants dangereux

conformément à la directive 1999/45/CE

| Fluxapyroxad

Teneur (W/W): 6 %
 Numéro CAS: 907204-31-3
 Numéro d'enregistrement REACH: 04-2119400076-54
 Symbole(s) de danger: Xn, N
 Phrase(s)-R: 40, 50/53
 Carc. Cat. 3

| 2-Ethylhexyl-S-lactate

Teneur (W/W): < 40 %
Numéro CAS: 186817-80-1
Numéro-CE: 228-503-2
Symbole(s) de danger: Xi
Phrase(s)-R: 36/38, 43

| alcool benzylique

Teneur (W/W): < 30 %
Numéro CAS: 100-51-6
Numéro-CE: 202-859-9
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119492630-38
Numéro INDEX: 603-057-00-5
Symbole(s) de danger: Xn
Phrase(s)-R: 20/22

| alkoxylat d'alcools gras (polymère, matières premières listées dans l'EINECS)

Teneur (W/W): < 25 %
Symbole(s) de danger: Xi
Phrase(s)-R: 36/38

| Calcium bis(tetrapropylènebenzenesulphonate)

Teneur (W/W): < 10 %
Numéro CAS: 11117-11-6
Symbole(s) de danger: Xn
Phrase(s)-R: 21, 38, 41, 52/53

| Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[tris(1-phényléthyl)phényl]-.omega.-hydroxy-

Teneur (W/W): < 10 %
Numéro CAS: 99734-09-5
Phrase(s)-R: 52/53

| solvant naphta aromatique lourd (pétrole); Kérosène - non spécifié

Teneur (W/W): < 4 %
Numéro CAS: 64742-94-5
Numéro-CE: 265-198-5
Numéro INDEX: 649-424-00-3
Symbole(s) de danger: Xn, N
Phrase(s)-R: 65, 51/53

| naphtalène

Teneur (W/W): < 0,05 %
Numéro CAS: 91-20-3
Numéro-CE: 202-049-5
Numéro INDEX: 601-052-00-2
Symbole(s) de danger: Xn, N
Phrase(s)-R: 22, 40, 50/53
Carc. Cat. 3

adipate de diméthyle

Teneur (W/W): < 20 %

Numéro CAS: 627-93-0

Numéro-CE: 211-020-6

diméthylsulfoxyde

Teneur (W/W): < 15 %

Numéro CAS: 67-68-5

Numéro-CE: 200-664-3

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119431362-50

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les identifications de danger, les symboles de danger, les phrases R et les mentions de danger, se référer au texte intégral dans la section 16.

4. Premiers Secours

Description des premiers secours**Retirer les vêtements souillés.**

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.**Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11., A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, poudre d'extinction

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, composés fluorés, oxydes de soufre
Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Procéder au nettoyage en portant un appareil de protection respiratoire.

Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 13.01.2012

Version: 2.0

Produit: **IMTREX (TM)**

(ID Nr. 30509898/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 13.01.2012

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

91-20-3: naphthalène

VME 50 mg/m³ ; 10 ppm (VLEP-INRS (FR))

Limite donnée à titre indicatif

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée: Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques(p.ex. EN 14387 type ABEK).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ranger séparément les vêtements de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique: liquide, émulsion

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 13.01.2012

Version: 2.0

Produit: **IMTREX (TM)**

(ID Nr. 30509898/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 13.01.2012

Couleur:	jaune, transparent	
Odeur:	faiblement aromatique	
Seuil olfactif:	non déterminé	
Valeur du pH:	env. 5 - 6 (eau, 1 %(m), 20 °C)	(pH-mètre)
Température de cristallisation:	< -20 °C	(mesuré(e))
Point d'ébullition:	env. 200 °C	
Point d'éclair:	Données se rapportant au solvant 99 °C	(Directive 92/69/CEE, A.9, coupelle fermée)
Vitesse d'évaporation:	non applicable	
Inflammabilité:	non inflammable	(Directive 92/69/CEE, A.13)
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé	
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé	
Pression de vapeur:	env. 0,13 hPa (25 °C)	
Densité:	Données se rapportant au solvant env. 1,04 g/cm ³ (20 °C)	(Ligne directrice 109 de l'OCDE)
densité de vapeur relative (air):	non déterminé	
Solubilité dans l'eau:	émulsifiable	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):	non applicable	
Auto-inflammabilité:	température: 264 °C pression: 994 - 1.017 hPa	Test type: Auto-inflammation à haute température. (Méthode: Directive 92/69/CEE, A.15)
Décomposition thermique:	165 °C, 30 kJ/kg (DSC (OECD 113)) 270 °C, > 240 kJ/kg (DSC (OECD 113))	
Viscosité dynamique:	9,5 mPa.s (40 °C, 100 1/s)	(OECD 114)
Risque d'explosion:	aucune propriété explosive	
Propriétés comburantes:	non comburant	(Directive 2004/73/EC, A.21)

Autres informations

Autres informations:

Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette section.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Conditions à éviter

Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.

Matières incompatibles

Produits à éviter:

acides forts, bases fortes, oxydants puissants

Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

11. Informations toxicologiques**Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. De toxicité modérée après une inhalation de courte durée. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 423 de l'OCDE)

CL50 rat (par inhalation): > 1,0 - < 5,32 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

Test réalisé avec un aérosol.

DL50 rat (par voie cutanée): > 5.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée.

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Peut entraîner de légères irritations aux yeux. Non-irritant pour la peau.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation lapin: légèrement irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau.

Données expérimentales/calculées:

Essai des ganglions lymphatiques de la souris (LLNA) souris: N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux. (Ligne directrice 429 de l'OCDE)

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

| Données relatives à : Fluxapyroxad

| Evaluation du caractère cancérogène:

| Indications d'effet cancérigène possible en expérimentation animale.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Aucune toxicité organo-toxique spécifique de la substance n'a été observée après une administration répétée de doses élevées à des animaux.

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

12. Informations écologiques

Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Toxique (toxicité aiguë) pour les organismes aquatiques Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 5,02 mg/l, Cyprinus carpio (Ligne directrice 203 de l'OCDE, statique)

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 19,8 mg/l, Daphnia magna (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie, statique)

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) 42,4 mg/l (taux de croissance), Pseudokirchneriella subcapitata (Ligne directrice 201 de l'OCDE, statique)

Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

| *Données relatives à : Fluxapyroxad*

| *Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):*

| *Difficilement biodégradable (selon critères OCDE). -----*

Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

| *Données relatives à : Fluxapyroxad*

| *Potentiel de bioaccumulation:*

| *Facteur de bioconcentration: 36 - 37 (28 j), Lepomis macrochirus (Méthode OCDE 305)*

Ne s'accumule pas dans les organismes.

Mobilité dans le sol (et d'autres compartiments si disponibles)

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

| *Données relatives à : Fluxapyroxad*

| *Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:*

Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT

(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

Autres effets néfastes

Le produit ne contient aucune substance listée dans l'Annexe I du Règlement (CE) n°2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Classe de danger:	9
Groupe d'emballage:	III
N° d'identification:	UN 3082
Étiquette de danger:	9, EHSM
Dénomination technique d'expédition:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient FLUXAPYROXAD)

RID

Classe de danger:	9
Groupe d'emballage:	III
N° d'identification:	UN 3082
Étiquette de danger:	9, EHSM
Dénomination technique d'expédition:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient FLUXAPYROXAD)

Transport fluvial intérieur

ADN

Classe de danger:	9
Groupe d'emballage:	III
N° d'identification:	UN 3082
Étiquette de danger:	9, EHSM
Dénomination technique d'expédition:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient FLUXAPYROXAD)

Transport maritime

IMDG

Classe de danger:	9
Groupe d'emballage:	III
N° d'identification:	UN 3082

Sea transport

IMDG

Hazard class:	9
Packing group:	III
ID number:	UN 3082

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 13.01.2012

Version: 2.0

Produit: **IMTREX (TM)**

(ID Nr. 30509898/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 13.01.2012

Étiquette de danger:	9, EHSM	Hazard label:	9, EHSM
Polluant marin:	OUI	Marine pollutant:	YES
Dénomination technique d'expédition:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient FLUXAPYROXAD)	Proper shipping name:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains FLUXAPYROXAD)

Transport aérien

IATA/ICAO
 Classe de danger: 9
 Groupe d'emballage: III
 N° d'identification: UN 3082
 Étiquette de danger: 9, EHSM
 Dénomination technique d'expédition: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient FLUXAPYROXAD)

Air transport

IATA/ICAO
 Hazard class: 9
 Packing group: III
 ID number: UN 3082
 Hazard label: 9, EHSM
 Proper shipping name: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains FLUXAPYROXAD)

15. Informations réglementaires**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

| Rubrique(s) des ICPE (France) - (Fabrication et/ou Emploi et/ou Stockage): 1173, 1432, 1433

| Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 84

L'utilisateur de ce produit phytosanitaire doit être avisé de la façon suivante: 'Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.' (Directive 1999/45/CE, Article 10, N°. 1.2)

| Délai de rentrée dans la culture : 6 heures.

Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent en section 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

16. Autres informations

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des classifications, incluant les indications de danger, les symboles de danger, les phrases R et les mentions de danger, si mentionnés dans les sections 2 et 3:

Xn	Nocif.
N	Dangereux pour l'environnement.
Xi	Irritant.
40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets

	néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
21	Nocif par contact avec la peau.
38	Irritant pour la peau.
41	Risque de lésions oculaires graves.
52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
22	Nocif en cas d'ingestion.
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
Carc.	Cancérogénicité
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique - aigu
Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
Skin Sens.	sensibilisation de la peau
Asp. Tox.	Danger par aspiration
Carc. Cat. 3	Substances cancérogènes Catégorie 3 : Substances préoccupantes pour l'homme en raison d'effets cancérogènes possibles.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H312	Nocif par contact cutané.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H402	Nocif pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.